



Canton et commune de Nieul.

Situation : A 15 kilomètres au Nord-Ouest de Limoges, à l'Ouest de la R.N.147 reliant Limoges à Bellac.

Superficie : 12 ha.

Arrêté de classement du 22 Janvier 1947.

SITE CLASSE DU CHATEAU DE NIEUL

NATURE ET INTERET DU SITE

Le site classé comprend le château de Nieul, l'étang aménagé au Sud, le parc boisé situé à l'Est et la portion de vallée jusqu'au remblai de la voie ferrée la longeant sur l'autre rive. Quelques constructions situées le long du R.D. 28 sont également incluses dans le périmètre de protection.

En 1837, une partie de l'ancien château qui tombait en ruine fut démolie et le corps de logis flanqué de deux tours dominant la vallée encaissée d'un petit affluent de la Glane, restauré.

On accède au château par une allée de marronniers bordée de balustrades, qui constitue la digue de l'étang.

Un chemin permet de faire le tour de la

pièce d'eau et de découvrir d'agréables perspectives sur le château. Dans la zone de déversoir, au Nord, l'eau s'écoule en torrents entre des parois rocheuses dominées par des hêtres. La colline située au Sud-Est de l'étang ferme l'espace par son relief et son boisement où se mêlent hêtres, chênes, chênes d'Amérique et résineux. Au Sud, vers la queue de l'étang, et à l'Ouest, la végétation arbustive est plus abondante : rhododendrons dont certains spécimens de grande taille, espèces introduites parmi lesquelles on remarque un séquoia et des thuyas plicata à l'Ouest.

Le château accueille des manifestations artistiques et le parc est ouvert au public. Un certain nombre d'arbres âgés ont dû être abattus ou vont devoir l'être prochainement. Un schéma d'entretien et de replantation apparaît donc nécessaire pour gérer le parc et proposer des liaisons paysagères avec le bourg.



Le château et l'étang. (Ph. F. Binet.)

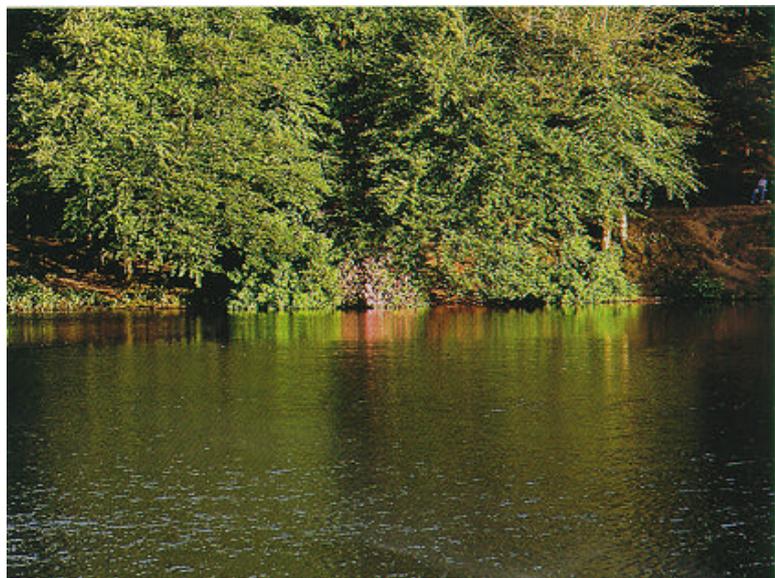


L'environnement du château, hors site classé, manque de cohérence. L'habitat, édifié à des époques diverses, ne présente pas de structure suffisamment forte pour créer un accompagnement au château, et laisse voir des adaptations chaque fois différentes (effort sur un ensemble de toits, ou sur une couleur de façade, sur l'emploi de tel ou tel matériau...)

PROPOSITIONS DE MISE EN VALEUR

L'évolution des abords du site doit être prise en compte. L'étude menée sur l'aménagement de la place dans le cadre de l'étude centre-bourg devrait être complétée par des mesures aptes à inciter les propriétaires privés à entreprendre des travaux plus respectueux du site.

Un panneau de présentation du parc à l'entrée du château et un circuit de découverte de l'ensemble du parc paysager pourraient être mis en place. Un fléchage depuis la R.N. 147 indiquerait le site du château de Nieuil et celui de la vallée de la Glane, à un public plus large.



L'étang. (Ph. D. Petit.)